

Propriétaires

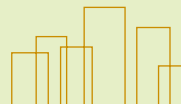
Qu'est-ce qu'une OPAH ?

Opération programmée d'amélioration de l'habitat





Qu'est-ce qu'une OPAH ?



Une action concertée au service de l'habitat

Comment marche une OPAH ?

L'OPAH, une définition

Une OPAH, c'est une action concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et une collectivité locale (commune ou établissement public intercommunal)...

- › dans le but de **requalifier dans son ensemble** un quartier, des îlots, une ville, un secteur rural,
- › et notamment de **réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements**,
- › en proposant aux propriétaires, sous certaines conditions (voir page suivante), **des taux majorés de subvention.**

C'est donc une opération incitative : il s'agit de créer des conditions favorables à la réalisation de travaux. Afin d'aider les propriétaires à réaliser les travaux, la collectivité met en œuvre des actions d'accompagnement : commerces, aménagements d'espaces publics, équipements...

› **L'opération est précédée d'une étude « pré-opérationnelle »** qui en définit les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les thèmes à traiter ainsi que les moyens à mettre en œuvre.

› **L'OPAH fait l'objet d'une convention de 3 ans** qui précise le périmètre géographique de l'opération, les objectifs et le montant des aides financières accordées.

› **Une mission d'animation est confiée par la collectivité locale à un opérateur chargé de la mise en œuvre de l'opération** : prospection des logements, diffusion de l'information, contact avec les propriétaires, études de faisabilité, assistance au montage des dossiers...

Près de 700 OPAH

- En 2001, 170 nouvelles OPAH ont été initiées.
- 676 opérations sont en vigueur.
- 93 millions d'euros de subventions de l'ANAH ont été attribués.
- Le nombre de logements subventionnés est de 29 350.

Le poids des OPAH

Part des subventions engagées dans le cadre des OPAH par rapport au montant global des subventions de l'ANAH.

En 2001
27%



Des subventions majorées pour les propriétaires

Une procédure incitative

- › L'OPAH est une action privilégiée de coopération entre les acteurs publics et les acteurs privés (les propriétaires) de la réhabilitation.
- › La signature d'une convention d'OPAH permet d'étendre la liste des travaux subventionnables et de mettre en œuvre des taux de subventions majorés pour les bailleurs comme pour les propriétaires occupants.

Quelles subventions ?

- › Des subventions à taux majoré sont attribuées par l'ANAH aux propriétaires bailleurs qui acceptent de « conventionner » leur logement (c'est-à-dire de pratiquer un loyer réglementé).
- › Selon les secteurs géographiques, le taux de subvention de l'ANAH varie de 35 % à 50 % du montant plafonné des travaux subventionnables. Il peut être majoré (5 % par exemple) par l'Agence lorsqu'une collectivité locale (commune, département,...) apporte également une aide équivalente.
- › Pour les propriétaires occupants, le taux peut passer de 20 à 30 % dans certains cas (OPAH dite de renouvellement urbain ou de revitalisation rurale).

Quels travaux ?

Dans une OPAH, les travaux subventionnables sont ceux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement, d'économies d'énergie, d'isolation acoustique ou d'accessibilité et d'adaptation aux personnes handicapées.

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat vous aide...

L'ANAH
conseille
les propriétaires
qui souhaitent
réhabiliter
un logement.

L'ANAH
subventionne
les travaux
à réaliser.

ANAH
les 5 principaux
chiffres en 2001

Subventions

350 millions
d'euros

Travaux générés

plus de
1,8 milliard
d'euros

Logements
subventionnés

127 700

Logements
vacants remis
sur le marché

35 500

Nombre de
dossiers agréés

plus de
56 000

**RENSEIGNEZ
VOUS**

Auprès de
la délégation
locale de l'ANAH
située
à la Direction
Départementale
de l'Équipement

Sur le site
de l'ANAH
www.anah.fr

En appelant le
0 826 80 39 39

ANAH
AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Le patrimoine d'aujourd'hui et de demain.